

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rougemont tenue le 7 septembre 2021 à 20h en la salle des délibérations du conseil.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 9 août 2021
4. Finances
 - 4.1 Approbation du paiement des comptes
5. Dépôt de documents
 - 5.1 Rapport sur la gestion de l'eau potable
 - 5.2 Sommaire du rôle d'évaluation 2022
6. Questions du public et envoyées par le public
7. Subventions, commandites et demandes
 - 7.1 Demande d'annulation d'intérêts sur retard de paiement
8. Avis de motion, lecture, adoption de règlement
 - 8.1 Adoption du règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme
 - 8.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201
 - 8.3 Adoption du premier projet de règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201
9. Administration et greffe
 - 9.1 Modification de la résolution 21-04-4180 – Travaux électriques pour l'installation d'une génératrice permanente
 - 9.2 Participation au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
10. Ressources humaines
 - 10.1 Embauche de deux brigadières
11. Urbanisme
 - 11.1 Dérogation mineure – 537, la Grande-Caroline
 - 11.2 Dérogation mineure – 1343, rang Double
 - 11.3 Dérogation mineure – 500, chemin des Sept
 - 11.4 PIIA – 1010, rue Principale
 - 11.5 PPCMOI – 735 – 741, rue Principale – Installation de roulotte pour travailleurs
 - 11.6 Abandon des procédures – PPCMOI – 60, rang de la Montagne
12. Eau potable / Eaux usées
 - 12.1 Acceptation des soumissions d'Elec-tro inc. pour le raccordement des pompes doseuses à l'usine de filtration et du puits Bessette
13. Période de questions réservée au public
14. Autres sujets d'intérêts pour la municipalité
15. Levée de la séance

Procès-verbal

Ouverture

Monsieur Pierre Dion propose l'ouverture de la séance, sous la présidence du maire suppléant, M. Jeannot Alix, à 20h.

Sont présents : Monsieur Jeannot Alix, conseiller au district # 1 agissant à titre de maire suppléant;
Madame Marielle Farley, conseillère au district # 2
Monsieur Éric Fortin, conseiller au district # 3
Monsieur Mario Côté, conseiller au district # 4
Monsieur Pierre Dion, conseiller au district # 5
Monsieur Bruno Despots, conseiller au district # 6

formant quorum.

Est absent : Monsieur Michel Arsenault, maire

Est également présente, Madame Kathia Joseph, OMA, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Rougemont.

21-09-4269

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Mario Côté et résolu d'adopter l'ordre du jour.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4270

Adoption du procès-verbal du 9 août 2021

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal à adopter, dans les délais prévus par la loi, permettant la dispense de lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 août 2021, tel que rédigé.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4271

Approbation du paiement des comptes

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer et déjà payés a été envoyée au conseil municipal avant la date prévue de leur adoption;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont pu poser les questions nécessaires afin de procéder aux paiements des comptes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Marielle Farley et résolu d'approuver :

- La liste des déboursés payés d'avance au 7 septembre 2021 au montant de **59 631.68\$**;
- La liste des comptes du budget des activités financières au 7 septembre 2021 pour un montant total de **146 710.46\$** incluant les quotes-parts trimestrielles de la MRC de Rouville et de la Régie d'assainissement des Eaux usées Rougemont / St-Césaire;
- Les salaires et avantages sociaux des élus, des pompiers et des employés municipaux pour la période du 1^{er} au 28 août 2021 au montant de **79 405.25\$**.
- Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à les payer.

Vote pour : 5

Vote contre :

Rapport sur la gestion de l'eau potable

La directrice générale dépose le rapport sur la gestion de l'eau potable préparé par le superviseur des eaux, Monsieur Thomas Gagné.

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RAPPORT](#)

Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2022

La directrice générale dépose le sommaire du rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Rougemont préparé par Jean-Pierre Cadrin & Associés inc.

Demande d'annulation d'intérêts sur retard de paiement

Le conseil prend acte de la demande mais ne désire pas y donner suite.

21-09-4272

Adoption du règlement 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE RÈGLEMENT](#)

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont souhaite ajouter des dispositions visant à encadrer la location à court terme sur son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;
- CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption a été suivie, à savoir, un avis de motion dûment donné le 5 juillet 2021, l'adoption d'un premier projet de règlement le 5 juillet 2021, et la tenue d'une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés le 9 août 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a communiqué à la population la tenue d'un registre des oppositions tel que requis par la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (LAU) pour toute modification réglementaire sujette à l'approbation référendaire le 11 août 2021;
- CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'adopter le présent règlement numéro 2021-308 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin d'inclure des dispositions relativement à la location court terme, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.
- Vote pour : Vote contre :

21-09-4273

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

Monsieur Mario Côté, conseiller, donne l'avis de motion relativement au règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201 qui sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

La directrice générale dépose le projet de règlement 2021-309. Une copie du projet de règlement sera rendue disponible sur le site internet de la municipalité.

21-09-4274

Adoption du premier projet de règlement 2021-309 modifiant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages 201

[CLIQUEZ ICI POUR CONSULTER LE PROJET DE RÈGLEMENT](#)

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Rougemont a reçu une demande afin de modifier la grille des usages 201 afin de permettre les résidences bi et tri familiales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède le pouvoir, en vertu de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de classer les constructions et les usages, de diviser le territoire de la municipalité en zones et de spécifier, pour chaque zone, les constructions ou les usages qui sont autorisés ;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT QU' une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil dans les délais prévus par la loi et des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'adopter le présent projet de règlement numéro 2021-309 amendant le règlement de zonage 2018-242 afin de modifier la grille des usages de la zone 201, tel que présenté. Le règlement fait partie intégrante de la présente résolution comme s'il était reproduit au long.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4275

Modification de la résolution 21-04-4180 – Travaux électriques pour l'installation d'une génératrice permanente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté la résolution 21-04-4180 relativement aux travaux électriques nécessaire pour le branchement de la génératrice d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'électricien retenu a avisé la municipalité qu'un extra de 2400\$ sera à prévoir afin de palier la hausse des matériaux nécessaires à la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE même en ajoutant l'extra de 2400\$ le montant demeure moins cher que l'autre soumissionnaire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'accepter le montant supplémentaire de 2 400\$ pour les travaux électriques pour le branchement de la génératrice permanente et payable tel que prévu à la résolution 21-04-4180.

Vote pour : 5

Vote contre :

Participation au Congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités
Aucun membre du conseil ne désire participer au congrès de la FQM.

21-09-4276

Embauche de deux brigadières

CONSIDÉRANT QUE deux postes de brigadières étaient vacants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'embaucher Mmes Denise Brault et Nicole Desnoyers au poste de brigadières aux termes et conditions établis.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4277

Dérogation mineure – 537, la Grande-Caroline

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Jacynthe Lampron à l'égard régulariser la maison mobile existante avec une marge latérale droite de 0,81 mètre au lieu de 2,00 mètres, une marge latérale gauche de 1,68 mètre au lieu de 2,00 mètres et une marge latérale totale de 2,49 mètres au lieu de 4,00 mètres, tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la maison mobile est installée à cet endroit depuis 1975 et fait partie d'un groupe de 3 maisons mobiles implantées selon la même configuration

perpendiculaire au chemin privé donnant accès au camping;

CONSIDÉRANT QU' aucune plainte n'a été reçue concernant l'implantation du bâtiment depuis sa construction en 1975;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement situé en partie gauche a fait l'objet d'un permis en 2000;

CONSIDÉRANT QUE le terrain sur lequel le bâtiment est implanté a sa configuration actuelle depuis au moins 1985.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultation d'urbanisme recommande au conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu d'autoriser la dérogation mineure tel que demandé par le propriétaire.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4278

Dérogation mineure – 1343, rang Double

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été déposée par Mme Marie-Charlotte Aubé à l'égard de régulariser la remise existante avec une marge latérale gauche de 0,90 mètre au lieu de 1,00 mètre, tel que prescrit par la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la remise est construite sur une dalle de béton qui a été coulée au même moment que la fondation du bâtiment principal en 2018;

CONSIDÉRANT QUE le mur arrière de la remise sert à délimiter le terrain, conjointement avec la clôture qui est reliée aux coins avant gauche et arrière gauche de ladite remise;

CONSIDÉRANT QUE le mur arrière de la remise concernée ne dispose d'aucune ouverture;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la présente demande occasionnerait des coûts de relocalisation importants.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande telle que demandée;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur Éric Fortin et résolu d'autoriser la dérogation mineure tel que demandé par le propriétaire.

Vote pour : 5

Vote contre :

Dérogation mineure – 500, Chemin des Sept

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

21-09-4279

PIIA – 1010, rue Principale

CONSIDÉRANT QU' une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée par monsieur Sylvain Deslippes, à l'égard de travaux de rénovation extérieure d'un bâtiment principal situé dans la zone 405;

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale a été analysée par le comité lors de la rencontre du 8 août 2021 et a été autorisée à certaines conditions, dont la peinture du revêtement de toiture de couleur grise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bruno Despots et résolu d'accepter les deux soumissions d'Élec-tro inc. au montant de 4986.21\$ pour le puits Bessette et de 2 409.27\$ pour l'usine de filtration.

Vote pour : 5

Vote contre :

21-09-4282

Levée de la séance

Il est proposé par Monsieur Pierre Dion et résolu de lever la séance puisque l'ordre du jour est épuisé.

Vote pour : 5

Vote contre :

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussignée, certifie que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses ci-dessus projetées.

En foi de quoi, je donne le présent certificat

Ce 8^e jour de septembre 2021

Kathia Joseph, OMA
Directrice-générale et secrétaire-trésorière

Michel Arseneault
Maire

Kathia Joseph
Directrice générale et
secrétaire-trésorière